

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette proposition a été renvoyée le 16 avril 2019 à la commission des travaux et des constructions. Cette dernière, présidée par M. Alain de Kalbermatten, a traité cet objet lors de sa séance du 8 mai 2019. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la précision de sa prise de notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 295 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 400 000 francs voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2), soit un total de 2 695 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Rappel succinct de la proposition

Selon l'article 8 de la loi sur l'instruction publique (LIP 2015), les communes ont l'obligation de mettre à disposition et d'entretenir les bâtiments scolaires nécessaires à l'enseignement du primaire. A l'origine, une école n'était utilisée que pour des activités scolaires et parascolaires, et était fermée en dehors de ces activités. Devant le besoin grandissant de la population d'avoir accès à des locaux mutualisés afin d'y exercer des activités diverses et variées, les écoles se sont progressivement ouvertes à la population.

Cette ouverture reste partielle, certains locaux restant réservés uniquement aux activités scolaires, d'autres permettant un usage mutualisé (salles de gymnastique et de rythmique, réfectoires scolaires, etc.) et d'autres étant réservés aux activités parascolaires ainsi qu'aux associations. Une grande mixité de population est dès lors amenée à partager les mêmes lieux à des horaires décalés. 5500 clés sont distribuées chaque année au personnel du DIP, 792 associations bénéficient de locaux sur une base annuelle ou ponctuelle et, en 2017, 320 particuliers ont bénéficié de l'accès à une salle pour organiser une fête privée.

Une gestion centralisée et efficace des accès des bâtiments scolaires est ainsi déterminante pour faire face à un tel usage aussi intensif et varié. Les questions de la sécurité, de la facilité d'accès et de la polyvalence des locaux sont au cœur de cette demande de crédit, dans un contexte où tous les besoins et demandes sont croissants.

Ce système de gestion des accès par badges électroniques permettra de piloter beaucoup plus facilement les droits d'accès. Les clés seront progressivement remplacées par des badges programmés en fonction des besoins des utilisateurs.

La nouvelle installation mobilisera le collaborateur du Service des écoles qui verra ses tâches évoluer des clés mécaniques aux clés électroniques. Il devra répondre en continu aux demandes de programmation des clés liées aux usages évolutifs des espaces via un programme informatique.

L'évolution de cette responsabilité du Service des écoles doit être soutenue par une prestation externalisée (coût: 23 000 francs) chez le fournisseur de contrôle d'accès, permettant en tout temps la prise en main du système de programmation en cas de non-présence du collaborateur.

La poursuite du projet nécessitera, le cas échéant, le dépôt d'une nouvelle demande de crédit.

Audition de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA), M^{me} Alix Rémy, architecte, et M^{me} Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Widmer rappelle que la Ville de Genève gère 53 groupes scolaires, composés d'une centaine de bâtiments et accueillant plus de 12 000 élèves.

Alors qu'elles n'étaient utilisées au départ que pour les activités scolaires et parascolaires, les écoles se sont progressivement ouvertes à la population, ce qui répond à la mise en œuvre de la politique sociale de proximité de la Ville et aux besoins de la population dans chaque quartier. Cela permet aussi de valoriser les équipements publics en les partageant avec un plus grand nombre d'utilisateurs.

Des tranches horaires ont été définies pour permettre d'exercer différents types d'activités (musique, sport, fêtes d'anniversaires, etc.). Actuellement, les locaux scolaires sont disponibles en semaine de 18 h à 22 h pour des activités sportives ou culturelles. Durant les week-ends, les associations et les particuliers ont accès aux salles de gymnastique, salles de rythmique, réfectoires ou salles polyvalentes pour des événements privés.

Une grande mixité de population partage ainsi les mêmes lieux à des horaires décalés. Cette situation a complexifié la gestion des accès. L'utilisation de clés mécaniques ne permettant pas de contrôler la bonne occupation des espaces, la mise en place d'un système de gestion des accès par badges électroniques a dès lors été étudiée.

Trois opérations récentes de rénovations ou de constructions d'écoles ont été menées comme expériences pilotes pour tester ce dispositif: le «Pavillon doré» des Cropettes, l'école de Chandieu et l'école primaire des Crêts-de-Champel.

Les résultats de ces tests s'étant avérés concluants, il est proposé la mise en place d'un système électronique similaire sur huit écoles.

Les huit écoles choisies pour cette première phase sont celles qui sont ouvertes aux particuliers durant les week-ends depuis 2017. Chacune d'elles a été sélectionnée par quartier afin de couvrir de manière large et équitable l'entier du territoire municipal. Ces écoles possèdent des locaux polyvalents et faciles d'accès.

Il s'agit des écoles des Genêts, de l'Europe, Hugo-de-Senger I et II, des Françaises, enfantine des Crêts-de-Champel, des Eaux-Vives, Le-Corbusier et des Vollandes.

M. Meylan explique que la gestion des accès doit composer avec une multitude de paramètres (partage des locaux entre différents utilisateurs, horaires différents, sécurité, polyvalence, souplesse d'utilisation et changements faciles en tout temps).

Or, l'utilisation de clés mécaniques ne permet pas de contrôler correctement les droits d'accès, mais surtout les horaires et durées d'accès.

Grâce à ce nouveau système, il sera possible de définir les accès dans le temps, gérer les groupes d'utilisateurs, définir les accès à des horaires précis, simplifier l'utilisation et l'adaptation des portes et locaux, générer de nouveaux accès rapidement.

La gestion des droits, des horaires et des durées d'accès sera ainsi simplifiée et le système, évolutif, permettra de s'adapter en permanence aux changements.

Les badges peuvent être programmés en fonction des besoins des utilisateurs. Ceux des enseignants seront paramétrés chaque année en fonction des changements au sein des équipes. Les autres utilisateurs recevront, quant à eux, un accès uniquement pour la salle et la période réservée. En cas de perte, les badges pourront facilement être désactivés et remplacés, à un coût avantageux (environ 2 francs par badge contre environ 85 francs pour une clé à remplacer).

Ainsi, le nouveau dispositif répond aux questions de sécurité et de facilité d'accès. L'intégralité des accès sera pilotée de manière centralisée en passant par le réseau informatique de la Ville, ce qui représente une simplification de gestion déterminante. Cette gestion centralisée pourra prendre en compte la polyvalence des locaux en offrant une souplesse suffisante aux personnes qui doivent partager ces espaces sur des plages horaires différentes.

Questions des commissaires

A un commissaire qui aimerait connaître les heures de travail des concierges, M^{me} Widmer répond qu'une présence est garantie dans les écoles de 7 h à 19 h. A 22 h, les écoles sont fermées par le responsable du bâtiment scolaire ou par une société privée. Il n'y a donc pas de surveillance entre 19 h et 22 h. La mise en place du nouveau dispositif permettra de pallier ce manque. Les associations recevront des badges pour un créneau horaire et des locaux définis et elles ne pourront donc pas s'aventurer dans d'autres espaces, ni dépasser l'heure de départ. En cas de demande auprès du Service des écoles, les accès pourront toutefois être élargis en fonction des disponibilités.

Le commissaire estime que la surveillance des écoles pourrait être assurée par deux concierges itinérants. La création de deux postes à cet effet aurait un coût semblable à celui de la proposition PR-1346.

M^{me} Widmer précise que cette option aurait un coût plus élevé, car il faut aussi tenir compte du fait que les salles sont mises à la disposition de particuliers le samedi de 8 h à 1 h et le dimanche de 8 h à 20 h. La création de postes de concierges est évidemment possible, mais il s'agit d'une décision politique.

Un commissaire demande si les badges sont traçables dans la mesure où certaines salles ne comprennent pas de portes. M. Meylan répond par la négative, le système de badges électroniques ne permettant de restreindre les accès qu'à des locaux et des horaires bien précis. M^{me} Widmer précise que les huit écoles choisies ont justement des accès bien définis et que leur configuration ne permet pas de déambuler librement d'un espace à l'autre.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur la gestion des badges: nécessitera-t-elle de créer des postes supplémentaires? M^{me} Widmer répond que le système sera entièrement centralisé et sera géré par un collaborateur du Service des écoles. Mais si le système est ultérieurement étendu à d'autres écoles, alors il est probable qu'un poste supplémentaire sera demandé.

Discussion et vote

Pour le Parti libéral-radical, le projet est convaincant, car le système renforcera la sécurité et assurera une meilleure répartition de l'utilisation des salles scolaires. Le Parti libéral-radical votera donc la proposition PR-1346.

Le Mouvement citoyens genevois trouve le coût un peu élevé pour l'installation de simples boîtiers électriques sur des murs, mais il votera néanmoins la proposition.

L'Union démocratique du centre remarque que le système actuel fonctionnait bien jusqu'à la mise à disposition des salles à des particuliers. Il trouve également le coût du projet élevé, mais, sachant que certaines associations ne prennent pas la peine de fermer les portes lorsqu'elles quittent les bâtiments, il l'approuvera aussi.

Le Parti démocrate-chrétien relève que le nombre d'utilisateurs est en augmentation et que, face à cette situation, le dispositif facilitera la gestion des accès et la centralisation du système sera bénéfique pour tout le monde. Le Parti démocrate-chrétien votera donc la proposition PR-1346.

Le Parti socialiste estime que le système est nécessaire pour assurer la sécurité des accès et il votera donc le crédit.

Ensemble à gauche et les Verts se joignent à ce qui a été dit par les autres groupes.

Mise au vote, la proposition PR-1346 est acceptée par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Annexe à consulter sur le site internet: présentation faite par les services